



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :	M. Jacques Ladouceur, président. Mmes, MM. les membres de la Table
DATE :	15 septembre 2020
OBJET :	Révision du PMAD Suivi des travaux Couronne-Sud
POUR INFORMATION	

1. OBJECTIF

Fournir aux membres de la Table un suivi des travaux effectués par l'équipe de la TPECS concernant la révision éventuelle du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

2. CONTEXTE

2.1. ÉTAPES COMPLÉTÉES

En premier lieu, sous l'accompagnement d'Hélène Doyon, urbaniste-conseil, le Conseil de la TPECS s'est entendu sur un ensemble de conditions gagnantes sur lesquelles devrait reposer le prochain exercice de révision du PMAD, à savoir :

- Une démarche de révision en mode « co-construction » plutôt qu'en mode « consultation »;
- Le respect des échelles de planification (métropolitaine, régionale et locale);
- La reconnaissance des composantes et des milieux de vie;
- La détermination d'objectifs et des critères d'intérêt métropolitain;
- L'utilisation de cibles (%) qui puissent être démontrées (application réelle selon les milieux).

Deuxièmement, une orientation se dégage aussi à l'effet de demander à la CMM de proposer une actualisation de la vision 2025 pour une vision 2045, puisqu'il s'agit de la toile de fond sur laquelle reposent les orientations et les critères du PMAD. La vision 2045 devrait être modifiée en incluant, minimalement, la notion de reconnaissance de ses composantes comme étant un facteur clé de la réussite du territoire métropolitain, ce qui implique la cohésion du milieu et le respect des particularités de chacun. Le territoire métropolitain existant *de par et pour* ses composantes.

Parallèlement à ces travaux, une rencontre réunissant les professionnels des MRC de la Couronne-Nord et de la Couronne-Sud s'est déroulée le 19 juin 2020. La rencontre a permis de partager à la Couronne-Nord l'état d'avancement des travaux de la TPECS et d'engager une discussion sur les positions et les attentes que nous entretenons à l'égard de la CMM. Aucun engagement ou orientation formelle n'a été pris à cette occasion par la Couronne-Nord, cette dernière devant d'abord amener le sujet une 1^{re} fois aux élus membres de son conseil d'administration.

2.2. PROCHAINES ÉTAPES

Parmi les grands jalons du projet, il est prévu :

1. De terminer les travaux en ateliers avec les aménagistes des MRC, puis déposer le projet de positionnement stratégique aux membres du Conseil de la TPECS, pour fins de commentaires et bonifications;
2. De soumettre le projet à des rencontres ou des ateliers de travail plus personnalisés auprès des municipalités et MRC, par l'entremise de la plateforme ZOOM ou TEAMS, à défaut de pouvoir organiser un événement de type colloque en raison de la pandémie;
3. D'intégrer les modifications nécessaires dans le document de positionnement, en suivi des rencontres sectorielles, puis faire entériner le document par les membres du Conseil.

En toile de fond, la Couronne-Sud aurait intérêt à dégager un terrain d'entente auprès des cinq secteurs métropolitains afin de demander à la Communauté qu'elle (1) clarifie ses intentions par rapport au processus de révision du PMAD, et (2) réalise les travaux de révision dans un esprit de « co-construction ». L'une des portes d'entrée à privilégier pour réaliser une telle demande pourrait être la Commission de l'aménagement de la CMM.